



**FINANCES
PUBLIQUES**

GROUPE DE TRAVAIL PSC du 6 octobre 2022

DECLARATION LIMINAIRE

L'alliance **CFDT/CFTC** se réjouit de participer à ce groupe de travail visant à préparer la négociation ministérielle sur la PSC Santé, un acquis social historique, qui permettra aux agents de l'Etat d'être enfin tous couverts par une complémentaire santé, avec une aide substantielle de leur employeur.

Toutefois, la lecture des documents préparatoires amène de notre part quelques questions et remarques.

Nos premières questions sont relatives au choix affiché par le ministère de prolonger le référencement actuel de la MGEFI jusqu'au 31 décembre 2024. De quelle durée est ce prolongement ? Qu'est-ce qui le justifie, sachant que cette décision aura pour effet de retarder pour les agents du ministère le bénéfice de l'accord interministériel qui prévoit que l'Etat paye la moitié de la cotisation moyenne à leur complémentaire santé ? A minima, pouvez-vous aujourd'hui nous confirmer que le versement de 15 euros par mois pour les agents bénéficiant d'une complémentaire santé sera prolongé en 2024 ?

Pour ce qui est de la négociation proprement dite, l'alliance **CFDT/CFTC** est prête à améliorer l'accord interministériel par tous les aspects envisageables :

- modification de la structure de cotisation des bénéficiaires ;
- création de nouveaux mécanismes de solidarité ;
- augmentation du niveau de participation de l'employeur au-delà des 50 % de prise en charge ;
- amélioration du panier de soins pour tous les agents ;
- garanties optionnelles pas co-financées par l'employeur ;
- amélioration des fonds d'aide aux retraités les plus modestes et d'accompagnement social.

L'accord interministériel est un socle en-dessous duquel on ne peut pas descendre, un éventuel accord ministériel ne pouvant que l'améliorer.

Il serait hautement regrettable que les seules améliorations acceptées par notre ministère soient celles où seuls les agents devraient contribuer. L'alliance **CFDT/CFTC** considère que le ministère-employeur doit participer au financement des améliorations qui seront négociées l'année prochaine.

Enfin, pour ce qui de l'argument qui consisterait à dire qu'un accord PSC plus ambitieux dans notre ministère que dans d'autres poserait problème en ce qu'il serait un frein aux carrières interministérielles, il faut avouer qu'il serait surprenant que l'administration favorise autant que faire se peut l'individualisation des rémunérations des agents et nous explique, en parallèle, que, pour ce qui est de la protection sociale complémentaire des agents, l'uniformité devrait être de rigueur.